

Versailles, le 30 avril 2012

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la quinzième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,
qui s'est tenue le 10 avril 2012**

Personnalités présentes : Magali Ordas, Maire-Adjoint, déléguée à l'environnement, la propreté, la qualité de vie,
Vincent Bruno, Directeur du Centre Technique Municipal.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,
Agnès Desplats, Florence de Lalande, Chantal Rozier-Chabert, Geneviève Schmitz
Nicolas d'Avout, Jean Coupu, Laurent Giry, Olivier de La Faire, Claude Lavaste,
Bruno Lockhart, Alain Martin-Prével, Michel Morgenthaler, Gwilherm Poullennec,
Vincent Terrasson, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Bénédicte d'Aboville, Ariane de Blic, Stéphanie Besancon, Véronique Le Camus,
Jean-Paul Auberger, Yves Cambier, Yvon-Pierre Coppin, Jean Deschard,
Baudouin de Montz, Léon Olivier, Dominique de Perthuis.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie.

Début de réunion : 20 h 40

Fin de réunion : 22 h 45

Accueil et présentation par Marie Seners de Magali Ordas et Vincent Bruno. Le dernier compte rendu de la Commission propreté du Conseil de quartier Notre-Dame (CQND) leur a été remis afin qu'ils aient connaissance des observations et propositions du Conseil.

I) Exposé de Magali Ordas, Maire-Adjoint, déléguée à l'environnement, la propreté, la qualité de vie, et de Vincent Bruno, Directeur du Centre Technique Municipal

Les quatre premières années [*de sa délégation, NDLR*] ont passé très vite. Sa délégation comporte, outre la propreté, les cimetières, les espaces verts, l'assainissement, la protection de l'air et de l'eau, l'hygiène et la salubrité, la prévention des risques. C'est un travail sur le terrain, persévérant, au quotidien. Elle espère avoir amélioré la propreté à Versailles.

Magali Ordas présente Vincent Bruno, qui occupe depuis un an le poste de Directeur du Centre Technique Municipal.

Les PAV (Points d'Apport Volontaire) de dernière génération ont un design spécialement étudié, voulu par le Maire, pour se fondre harmonieusement dans le contexte urbain versaillais. Les anciens modèles seront progressivement remplacés. En 2011, 27 nouveaux PAV ont été installés. Il en est prévu environ 25 de plus en 2012 ; ces PAV sont enterrés.

On espère pouvoir installer prochainement un PAV dans le périmètre de la gare Rive Droite.

On déplore un problème de *crystallisation* autour des PAV, c'est-à-dire une accumulation au pied de l'embouchure du container. Rarement due à la saturation du container, cette cristallisation est la conséquence de l'indiscipline de certains habitants.

Sur la question des déjections canines, la situation s'est beaucoup améliorée en général mais de manière différente selon les quartiers et selon les saisons. Cette pollution n'est pas le fait de l'animal mais de son maître. Il faut multiplier les distributeurs de sacs de ramassage et inciter les maîtres à les déposer après usage dans les dépôts ad hoc.

Un Conseiller demande si les médiateurs dédiés aux déjections canines ont les habilitations nécessaires pour verbaliser en cas d'infraction. La réponse de Magali Ordas est qu'ils sont assermentés mais n'ont pas le pouvoir de demander leurs papiers d'identité aux contrevenants, ce qui est un inconvénient dirimant. Ce même Conseiller déplore que les contrevenants - qui sont des personnes indisciplinées et de mauvaise foi - jouissent en pratique d'une totale impunité.

Magali Ordas se félicite de la création le 22 janvier 2011 de l'association AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine - <http://www.avpu.fr/>). C'est une initiative versaillaise dont la Ville peut légitimement s'enorgueillir. Unique en son genre, du moins en Europe, elle regroupe aujourd'hui une trentaine de villes et non des moindres, comme Rennes, Strasbourg, Nice, Chilly-Mazarin, Asnières, etc. L'AVUP est à l'origine de l'instrument de mesure de la propreté, à savoir le IOP (Indice Objectif de Propreté) qui est une note établie à partir d'une grille d'évaluation. Marie Seners rappelle que deux Conseillers du CQND, Geneviève Schmitz et Claude Lavaste, participent à la mise à jour régulière du IOP d'un périmètre témoin du quartier Notre-Dame. Magali Ordas rend hommage à leur collaboration qu'elle considère comme essentielle.

Vincent Bruno, est compétent en matière d'équipements techniques. Son domaine de compétence, au-delà de la propreté, couvre les véhicules et machines municipaux, les plombiers et électriciens, etc.

Suit un débat à plusieurs voix sur le cas du marché Notre-Dame.

Le problème, c'est les dépôts d'ordures débordants et malodorants à la périphérie des carrés, ainsi que leur ramassage, à la barbe des consommateurs, souvent des touristes étrangers, attablés à la terrasse des nombreux restaurants. Cageots, cartons, têtes de poisson, pattes de poulet et autres légumes s'entassent, débordent et produisent de repoussants lixiviats. Cette situation, outre l'inconfort et l'insalubrité qu'elle génère, donne une piètre image de notre ville.

Un Conseiller suggère qu'un ramassage des ordures ait systématiquement lieu avant l'heure du déjeuner.

Magali Ordas et Vincent Bruno ont réalisé un tour de France de villes comparables confrontées à une situation identique, entre autres : Saint-Malo, Rennes, Cannes, Neuilly, Antibes. Ils ont procédé à l'inventaire des possibilités techniques. Ils n'ont pas trouvé pour le moment de solution idéale, mais ne désespèrent pas d'en trouver une.

Le système de collecte par aspiration suggéré par la Commission propreté du CQND a bien sûr été envisagé. Magali Ordas annonce un chiffrage à 14 M€ (pour la seule place du Marché). Ce système a été installé dans des quartiers de villes telles que Barcelone et Issy-les-Moulineaux. Mais son coût n'est pas compatible avec le budget d'investissement de Versailles.

On évoque, sans plus, l'autre solution qu'avait envisagée la Commission, à savoir d'évacuer verticalement à travers la dalle du parking Vinci, sous la place.

Pour Vincent Bruno, la clé du problème réside dans une participation intelligente et de bonne foi avec les habitants, les commerçants et les restaurateurs, tous usagers des poubelles incriminées. Il s'agit de créer un consensus pour trier, compacter, écraser les cageots et emballages (qui à défaut remplissent très rapidement les poubelles), se déplacer de quelques dizaines de mètres au lieu de jeter ses détritiques devant son stand ou son échoppe, bref faire quelques efforts sur les 6 à 10 tonnes d'ordures produits par jour au marché Notre-Dame. Une grande amélioration en résulterait à peu de frais.

Le problème est l'absence d'une part d'un interlocuteur unique représentant tous les commerçants du marché et d'autre part d'une structure susceptible d'établir des règles et de les faire respecter. Le problème sous-jacent est l'absence de sens civique et la malpropreté d'un autre âge dont souffrent les usagers. Les acteurs ne semblent pas trouver leur intérêt dans une amélioration de la situation. Il est vrai que le marché, les restaurants et les commerces périphériques ne souffrent pas d'un défaut de clientèle.

Un Conseiller demande si les commerçants du marché payent une taxe pour leurs ordures. Oui, ils payent une taxe, mais celle-ci est très faible.

Un autre Conseiller demande quelles sont les mesures répressives contre les utilisateurs des poubelles du marché, en particuliers les commerçants alimentaires, qui contreviennent aux bons usages et aux règlements. Magali Ordas répond qu'elle se donne la peine, dans les cas sérieux, de faire des remontrances orales explicites. La menace la plus efficace est celle d'une inspection du Service d'Hygiène Départemental. Mais, dans la pratique, aucune sanction pénale n'a jamais été infligée.

En attendant, souligne un Conseiller, c'est la collectivité qui paie, c'est l'image de la Ville qui se dégrade, c'est le touriste qui se bouche le nez.

Un Conseiller demande à Magali Ordas ce que peut faire le CQND pour contribuer à la résolution du problème, insistant sur le fait que ce n'est pas en rappelant qu'il est identifié depuis longtemps et en laissant passer les mandatures, qu'il se résoudra tout seul. Cette idée recueille l'assentiment de l'assistance, bien qu'aucune action déterminée ne soit proposée. Le même Conseiller demande qu'au moins un point régulier soit fait sur le sujet, afin qu'il ne soit pas enterré et que la recherche d'amélioration soit stimulée. Cette proposition est acceptée sans réserve. Reste à la mettre en œuvre. Magali Ordas est consciente du problème sur lequel elle travaille et prend note qu'un point régulier puisse effectivement avoir lieu.

Reprenant le cours de son exposé, Magali Ordas revient sur l'AVPU, dont elle est la Présidente. Elle indique que les préconisations à caractère normatif élaborées par l'AVPU intéressent l'AFNOR (Association Française de Normalisation, créée en 1926, reconnue d'utilité publique en 1943, aujourd'hui groupe international de services pour la normalisation, la certification, l'édition spécialisée et la formation).

Les IOP ne donnent pas lieu à un classement des villes qui les appliquent, mais seulement à une appréciation qualitative et à un relevé des points forts et des points faibles. Ainsi Versailles est-elle classée « moyen haut ». Les principaux points faibles de Versailles sont :

- papiers et emballages (39% des incidents)
- mégots (13% des incidents)
- affichettes sauvages.

On a vu plus haut qu'il n'y avait pas de verbalisation des contrevenants en matière de propreté. La verbalisation demande l'intervention d'un OPJ. Le choix de la Ville est de procéder par information, prévention et rappel à l'ordre. A cet effet, les agents de maîtrise du service propreté sont en cours de redéploiement dans la fonction de surveillants de quartier.

Les mégots sur le sol constituent une pollution particulièrement désastreuse, dénoncée par la Commission propreté du CQND. Une taxe nationale sur les cigarettes serait en projet pour financer son traitement. A Versailles, existe un projet de normalisation des cendriers que devraient installer les commerçants sur la voie publique devant leur établissement. On apprend au passage qu'il n'est pas autorisé d'imposer purement et simplement un modèle de cendrier, parce que ce serait constitutif d'une entrave à la concurrence !

Un Conseiller demande qu'un courrier de la Ville soit adressé aux habitants pour leur annoncer l'existence de ces nouveaux PAV et leur expliquer le « mode d'emploi ». On constate souvent, sur ce genre de sujet, un simple manque d'information générateur de mauvais usage.

II) Approbation du procès verbal de la réunion précédente CQ14 tenue le 14 février 2012

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.



III) Point sur les sujets traités dans les Commissions

- **Commission propreté** (par Marie Seners) : on vient d'en parler abondamment.
- **Commission animation** (par Dominique Roucher) : le dîner de rue du CQND se tiendra le 15 juin à 19h30 rue Sainte-Sophie, à la hauteur de la maison de quartier (n°7). La rue sera fermée et les voitures encore en stationnement seront enlevées. Cette manifestation est volontairement déconnectée de la fête des voisins. La date est dans le Mois Molière, ce qui posait un problème pour la mise à disposition du mobilier. La date du 15 juin et la localisation permettent de bénéficier de la livraison anticipée du mobilier prévue pour la fête de la Maison de quartier, fête qui a lieu le lendemain 16 juin. Un groupe musical intitulé « Ze Band » (style rock) est prévu.

Comme déjà dit lors du précédent Conseil de quartier (CQ14), chaque Conseiller devra acheter pour 4 euros un foulard normalisé et le porter pour se faire identifier. Ces foulards sont distribués, contre paiement, par Chantal Rozier-Chabert.

Il est rappelé que tous les Conseillers sont attendus pour ce dîner du quartier Notre-Dame, afin d'accueillir les participants et que, pour ceux qui le peuvent, ils ont rendez vous à 18h30 pour positionner et préparer les tables.

Un Conseiller demande si les risques liés à ce genre de manifestation qui se déroule sous l'égide du Conseil de quartier sont assurés et comment. Cette question semble n'avoir jamais été envisagée.

IV) Points divers

- **propreté** : un Conseiller revient sur le point qu'il avait évoqué au cours de l'intervention de Magali Ordas, à savoir : comment contribuer à l'amélioration de la propreté de la place du Marché Notre-Dame. Il souligne la frilosité des autorités municipales quant aux décisions à prendre en la matière. Il propose que le CQND fasse officiellement connaître au Maire son analyse du problème ainsi que sa détermination à obtenir sa résolution et à lui dire que le CQND est à sa disposition pour l'appuyer dans l'action qu'il mènera. Cette proposition est adoptée.
- **abords de la place d'Armes** : un Conseiller s'intéresse à la phase 2 des aménagements, programmée pour fin 2012 et demande qu'on discute de ce projet avant qu'il ne soit trop tard, c'est dire avant fin juin. Marie Seners propose une réunion sur place samedi 16 juin à 11h.
- **place Hoche** : un Conseiller déplore que le massacre des plates-bandes continue.
- **carrefour Saint-Cloud / Montbauron (accident du 26 septembre 2011)** : un Conseiller *[qui est également Conseiller Général, NDLR]* indique que le Conseil Général vient de voter sa part de financement pour les aménagements de sécurisation de ce carrefour.



- **bonnes pratiques pour les cyclistes** : Marie Seners rappelle l'article paru dans *Les Nouvelles*, édition du 4 avril 2012, qui prolonge utilement notre action au CQND sur ce que nous avons appelé « la cohabitation » [*Contrairement à ce qui est écrit dans cet article, l'amende pour circulation à vélo sur un trottoir, est de 135 euros et non de 22 euros, NDLR*]
- **remplacement de l'ingénieur de la voirie** : Frédéric Baillergeau, qui avait été muté fin 2011, a finalement été remplacé par Camille Brunet qui vient d'entrer en fonction, indique Marie Seners. Ayant fait un stage à Nantes, cette jeune femme est particulièrement sensibilisée à l'importance de la circulation à vélo.
- **les « tourne à droite » réservés aux cyclistes** : font l'objet d'une réflexion pour leur introduction progressive à Versailles. Chaque installation nécessite, explique Marie Seners, la prise d'un Arrêté Municipal. Le dilemme est « partout ou nulle part » ; en effet, une fois prise l'habitude du « tourne à droite », les cyclistes seraient enclins à en généraliser la pratique sans vérifier si la signalisation l'autorise. Par ailleurs la règle doit être simple pour être bien perçue ; un Conseiller souhaite que ce tourne à droite cycliste, soit rapidement mis en place..
- **zone 30 du quartier des Prés** : début des travaux en septembre/octobre 2012. La Commission a déjà présenté ses suggestions dans un compte-rendu transmis fin janvier. Marie Seners propose que les services viennent présenter le projet final lors du prochain Conseil de quartier (CQ16).
- **parking et promenade Europe** : Marie Seners annonce le début des travaux en juillet 2012. Le projet sera présenté par les services à l'occasion de CQ16.
- **Dépose-minute devant la crèche Sainte-Claire, 32 bd du Roi** : un Conseiller indique qu'il lui paraît excessif de réserver 2 places de stationnement pour cette crèche alors que, souvent, une seule place est occupée et qu'un certain nombre d'enfants arrivent en poussette. Le Secrétaire général du Conseil de quartier lui fait remarquer que ces 2 places, en dehors des plages horaires 8h / 9h30 et 16h / 18h30, sont parfaitement autorisées au stationnement public et que pendant le week-end il y a une totale liberté de stationnement sur ces déposes-minute ; d'une manière générale, les déposes-minute, à Versailles, sont nombreux aux abords des écoles et contribuent à la sécurité des enfants.
- **stationnement abusif des ambulances Jussieu, 25 rue Sainte Adélaïde** : un Conseiller se plaint une fois de plus des pratiques de stationnement sauvage des véhicules de cette entreprise, dont la nuisance augmente avec l'accroissement de leur nombre. Ils stationnent impunément sur les trottoirs, jouissant -en apparence- d'une exceptionnelle clémence de la part des agents verbalisateurs. Une lettre sera adressée à Thierry Voitellier, par les soins de Marie Seners, lui exposant la situation et le caractère inacceptable de ce qui peut être interprété comme une faveur accordée par les agents municipaux. [*La lettre a été envoyée ; la réponse est « Il n'y a aucune tolérance. Principe d'égalité. », NDLR*]



- **Auto Lib à Versailles** : un Conseiller relaie une question qui lui a été posée par un groupe de jeunes « Pourquoi n'y a t il pas d'*Auto Lib*, à Versailles ? Ce serait bien pratique lorsqu'on sort à Paris et qu'on rentre tard ». Réponse : une étude sur *Vé Lib* avait montré que, pour les vélos, le coût pour la collectivité était déjà insupportable ; il n'est donc pas question d'envisager *Auto Lib*.
- **Dr Léon Olivier** : un Conseiller informe que notre ami Léon est souffrant et hospitalisé depuis bientôt un mois. Les Conseillers qui désirent lui adresser un message peuvent le lui faire parvenir par la poste à son domicile à Versailles et sa famille fera suivre.

V) Calendrier

- 3 mai : Commission animation
- 15 juin : dîner du quartier Notre-Dame, rue Sainte Sophie
- 16 juin : réunion place d'Armes à 11h
- 19 juin : CQ16

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.